



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 18 janvier 2010 à 19 h tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-201001001

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 janvier 2010 :

- 13.1. Avis de motion – *Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements afin de modifier les tarifs de location de locaux et d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN
- 13.2. Don de 1 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec destiné à venir en aide à la population d'Haïti à la suite du séisme
- 13.3. Autorisation des activités organisées dans le cadre du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est
- 13.4. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est et nomination de madame Francine McKenna au poste de chef de la division des communications
- 13.5. Nomination de monsieur Robert Coutu, maire, à la Table de concertation de l'Est de Montréal pour la relance de la raffinerie Shell et la promotion du développement économique et écologique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-201001002

1.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2010, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.1. Modification de l'ordre du jour
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 décembre 2009 et de la séance ordinaire du 14 décembre 2009

3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Radiation d'hypothèque légale sur les immeubles situés au 30, avenue Dubé, au 28-34, avenue Broadway ainsi qu'au 8000, avenue Broadway Nord
 - 5.2. Adoption d'une politique relative au stationnement des résidents sur le domaine public – Vignettes de stationnement – Secteur de l'avenue David
 - 5.3. Acquisition de l'église Saint-Octave – 250 000 \$ à l'achat et 20 versements annuels de 15 000 \$
 - 5.4. Dépôt des listes des contributions électorales de tous les candidats aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009
 - 5.5. Modifications aux commissions permanentes de la Ville de Montréal-Est : Commission des travaux publics et de la sécurité, Commission des finances et de l'administration, Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire, Commission du développement économique et de l'occupation du territoire
 - 5.6. Ratification d'une entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour un montant de 799 629,95 \$
6. **Règlements**
 - 6.1. Premier projet - Règlement 713-69 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'autoriser la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59
 - 6.2. Premier projet - Règlement 713-70 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de diminuer le nombre de cases de stationnement exigées pour les classes d'usages « commerce en gros et entreposage », « commerce lourd », « industrie légère » et « industrie lourde »
 - 6.3. Règlement 2-2009-1 modifiant le règlement 2-2009 - *Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses* – de façon à prévoir, pour les chefs de division, les dispositions de délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses - Adoption
 - 6.4. Règlement 609-11 modifiant le règlement 609 – *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* – et ses amendements afin d'établir les règles relatives au stationnement avec permis - Adoption
7. **Adjudications de contrats**
 - 7.1. Octroi de contrats d'assurance de dommages pour la Ville de Montréal-Est
8. **Mandats de services professionnels**
9. **Personnel**
 - 9.1. Lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301 afin de permettre certaines accommodations quant à l'horaire de travail aux employés ayant des enfants de 5 ans et moins
10. **Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Don de 5 000 \$ au Club de l'âge d'or de Montréal-Est pour les activités 2010
11. **Relations publiques**
12. **Proclamations**
13. **Affaires nouvelles**
 - 13.1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement RCA04-11013 - *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements afin de modifier les tarifs de location de locaux et d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN
 - 13.2. Don de 1 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec destiné à venir en aide à la population d'Haïti à la suite du séisme
 - 13.3. Autorisation des activités organisées dans le cadre du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est
 - 13.4. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est et nomination de madame Francine McKenna au poste de chef de la division des communications
 - 13.5. Nomination de monsieur Robert Coutu, maire, à la Table de concertation de l'Est de Montréal pour la relance de la raffinerie Shell et la promotion du développement économique et écologique

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2009 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2009

CM-201001003

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 10 décembre 2009 et de la séance ordinaire du 14 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201001004

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 15 décembre 2009 au 18 janvier 2010.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

RAPPORTS DES SERVICES 5

RADIATION D'HYPOTHÈQUE LÉGALE SUR LES IMMEUBLES SITUÉS AU 30, AVENUE DUBÉ, AU 28-34, AVENUE BROADWAY AINSI QU'AU 8000, AVENUE BROADWAY NORD

CM-201001005

5.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a publié en 1999 une hypothèque légale pour garantir les sommes dues à titre de taxes foncières et de taxes d'eau sur les immeubles connus et désignés comme étant les :

- 30, avenue Dubé (lots 1 251 975, 1 251 976 et 1 251 977),
- 28-34, avenue Broadway (lot 1 251 844),
- 8000, avenue Broadway Nord (lot 1 250 884);

Considérant que les créances que garantit cette hypothèque sont désormais prescrites et que, de ce fait; il y a lieu d'autoriser la levée de l'hypothèque légale enregistrée sur ces immeubles;

Considérant la proposition de Me Michel Cardin, notaire, de radier cette hypothèque légale, et ce, sans aucuns frais ni honoraires pour la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De mandater Me Michel Cardin, notaire, afin de préparer et d'enregistrer au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal une mainlevée totale et finale pour l'hypothèque légale enregistrée à ce bureau sous le numéro 5 078 734, et ce, conditionnellement à ce que cette mainlevée soit faite sans aucuns frais ni honoraires pour la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite mainlevée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION D'UNE POLITIQUE RELATIVE AU STATIONNEMENT DES RÉSIDANTS SUR LE DOMAINE PUBLIC - VIGNETTES DE STATIONNEMENT - SECTEUR DE L'AVENUE DAVID

CM-201001006

5.2

Considérant la modification du règlement 609 - *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - à l'effet d'établir des dispositions relatives au stationnement avec permis;

Considérant que, pour ce faire, il y a lieu d'adopter une politique établissant les conditions d'émission desdits permis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter la Politique relative au stationnement des résidants sur le domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE L'ÉGLISE SAINT-OCTAVE - 250 000 \$ À L'ACHAT ET 20 VERSEMENTS ANNUELS DE 15 000 \$

CM-201001007

5.3

Considérant la volonté du Conseil de faire l'acquisition de l'église Saint-Octave et d'y maintenir, en autres choses, un lieu de culte.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'acquiescer l'église Saint-Octave au prix de 550 000 \$ payable selon les modalités suivantes : un versement de 250 000 \$ devra être versé au moment de la signature du contrat, suivi de vingt versements annuels de 15 000 \$, pour un montant total de 550 000 \$. Cet achat est toutefois conditionnel à ce que l'acte translatif de propriété prévoit l'obligation de maintenir des célébrations et sacrements catholiques suivant des modalités à établir. Cet achat est également conditionnel à l'approbation de l'engagement financier de la Ville par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. L'acte translatif de propriété final devra être approuvé par le Conseil avant d'être signé par les représentants de la Ville de Montréal-Est;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est l'acte translatif de propriété à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES LISTES DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES DE TOUS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} NOVEMBRE 2009

CM-201001008

5.4

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des contributions électorales de tous les candidats lors des élections municipales du 1^{er} novembre 2009.

MODIFICATIONS AUX COMMISSIONS PERMANENTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST : COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA SÉCURITÉ, COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION, COMMISSION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM-201001009

5.5

Considérant la volonté de la Ville de Montréal-Est de modifier ses différentes commissions permanentes ainsi que la composition de leurs membres.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De remplacer les commissions existantes par les commissions suivantes :

- Commission des travaux publics et de la sécurité,
- Commission des finances et de l'administration,
- Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire,
- Commission du développement économique et de l'occupation du territoire;

De nommer sur la Commission des travaux publics et de la sécurité les personnes suivantes :

Alain Dion	Président,
Michel Bélisle	Membre,
Mario Bordeleau	Membre;

De nommer sur la Commission des finances et de l'administration les personnes suivantes :

Anne St-Laurent	Présidente,
Mario Bordeleau	Membre,
Monique Major	Membre;

De nommer sur la Commission des sports, des loisirs et de la vie communautaire les personnes suivantes :

Michel Bélisle	Président,
Monique Major	Membre,
Alain Dion	Membre;

De nommer sur la Commission du développement économique et de l'occupation du territoire les personnes suivantes :

Monique Major	Présidente,
Mario Bordeleau	Membre,
Anne St-Laurent	Membre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR UN MONTANT DE 799 629,95 \$

CM-201001010

5.6

Considérant que la Ville de Montréal-Est réclame à la Ville de Montréal un dédommagement pour l'utilisation de locaux, par la Ville de Montréal, de l'Hôtel de Ville de la Ville de Montréal-Est et de la caserne, de diverses réclamations telles qu'énumérées au paragraphe 4 de la requête introductive d'instance ainsi que de la contribution provisoire et des coûts réels admissibles en regard de l'élimination des déchets pour les années 2006 et 2007;

Considérant l'entente intervenue entre les parties pour les dossiers précités.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De ratifier le règlement intervenu entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour un montant de 799 629,95 \$;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-69 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LA « CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS » DANS LA ZONE 59

CM-201001011

6.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-69 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'autoriser la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 713-70 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE DIMINUER LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT EXIGÉES POUR LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE EN GROS ET ENTREPOSAGE », « COMMERCE LOURD », « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE »

CM-201001012

6.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-70 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de diminuer le nombre de cases de stationnement exigées pour les classes d'usages « commerce en gros et entreposage », « commerce lourd », « industrie légère » et « industrie lourde »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 2-2009-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2-2009 - RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES AINSI QUE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES - DE FAÇON À PRÉVOIR, POUR LES CHEFS DE DIVISION, LES DISPOSITIONS DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES - ADOPTION

CM-201001013

6.3

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 2-2009-1 modifiant le règlement 2-2009 - *Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses* - de façon à prévoir, pour les chefs de division, les dispositions de délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 609-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 609 - RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR LES RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT AVEC PERMIS - ADOPTION

CM-201001014

6.4

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 609-11 modifiant le règlement 609 - *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* - et ses amendements afin d'établir les règles relatives au stationnement avec permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

7

OCTROI DE CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES POUR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201001015

7.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal pour l'acquisition d'assurances de dommages;

Considérant que, dans le cadre de ce regroupement, les villes reconstituées de l'île de Montréal ont mandaté l'Union des municipalités du Québec afin de négocier, en leurs noms, l'achat d'assurance de dommages;

Considérant la recommandation formulée par l'Union des municipalités du Québec par l'entremise du groupe Optimum Actuaire & Conseillers inc. recommandant, aux villes faisant partie du regroupement, de renouveler les contrats d'assurance avec les assureurs actuels, soit B.F. Lorenzetti et associés ainsi qu'Aon Parizeau inc.;

Considérant que les représentants des villes reconstituées sont favorables au renouvellement des contrats d'assurance avec les assureurs actuels.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De renouveler les contrats d'assurance pour la Ville de Montréal-Est pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 1^{er} janvier 2011 avec les cabinets de courtage B.F. Lorenzetti et associés ainsi qu'Aon Parizeau inc. pour un montant respectif de 59 501 \$ et 4 990,02 \$ incluant toutes taxes;

De verser une somme de 6 853 \$ à l'Union des municipalités du Québec constituant une quote-part de la Ville au fond garanti de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2010;

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à Optimum Gestions de risques pour les frais relatifs au renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2010 au montant de 973,55 \$ plus taxes;

De verser la somme de 644,91 \$ plus taxes à l'Union des municipalités à titre d'honoraires pour le terme 2010;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer au nom de la Ville de Montréal-Est tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL

9

LETRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SFCP - 301 AFIN DE PERMETTRE CERTAINES ACCOMMODATIONS QUANT À L'HORAIRE DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS AYANT DES ENFANTS DE 5 ANS ET MOINS

CM-201001016

9.1

Considérant qu'il peut être difficile de concilier travail – famille pour certains employés cols bleus en prenant en considération l'horaire actuel débutant à 6 h 30 et l'heure d'ouverture des garderies;

Considérant que plusieurs approches ont été prises afin de tenter d'avoir une accommodation quant aux heures d'ouverture de la garderie Tante Michèle et que ces tentatives se sont avérées vaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SFCP - 301 afin de permettre certains assouplissements à la convention collective quant à l'horaire de travail pour les employés ayant des enfants de 5 ans et moins;

D'autoriser le directeur général, monsieur Louis Lemay, la chef de division des ressources humaines, madame Isabelle Rivest, ainsi que le directeur des travaux publics, monsieur David Chartier, à signer au nom de la Ville, la lettre d'entente.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais;

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau,
M. le maire Robert Coutu.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES **10**

DON DE 5 000 \$ AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST POUR LES ACTIVITÉS 2010

CM-201001017 10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue du Club de l'âge d'or de Montréal-Est pour les activités 2010;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$ au Club de l'âge d'or de Montréal-Est pour les activités 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES **11**

PROCLAMATIONS **12**

AFFAIRES NOUVELLES **13**

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES TARIFS DE LOCATION DE LOCAUX ET D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR L'UTILISATION D'OEUVRES DE LA SOCAN

CM-201001018 13.1

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne avis de motion de la présentation d'un règlement, à une séance ultérieure du conseil, à l'effet de modifier le règlement RCA04-11013 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005)* – et ses amendements afin de modifier les tarifs de location de locaux et d'établir des tarifs pour l'utilisation d'oeuvres de la SOCAN.

DON DE 1 000 \$ À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DESTINÉ À VENIR EN AIDE À LA POPULATION D'HAÏTI À LA SUITE DU SÉISME

CM-201001019 13.2

Considérant le séisme survenu à Haiti;

Considérant que l'Union des municipalités a sollicité l'appui de ses membres en créant un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 1 000 \$ au fonds municipal de remise en opération d'infrastructures en Haiti et de remettre cette contribution à l'Union des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DES ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS LE CADRE DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-201001020

13.3

Considérant que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Est tenue le 17 août 2009, le conseil adoptait, par sa résolution CM-200908200, une programmation d'activités et d'articles promotionnels pour les festivités entourant le centenaire de la Ville pour l'année 2010, et ce, conditionnellement à la disponibilité de sommes suffisantes au budget 2010;

Considérant les récents événements survenus concernant la fermeture probable de la raffinerie Shell de Montréal-Est et que, de ce fait, il y a lieu de revoir les priorités d'investissement de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la programmation officielle des activités du 100^e anniversaire de la Ville de Montréal-Est, laquelle inclut les activités identifiées dans le rapport préparé par la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, et intitulé « Sommaire des activités du 100^e retenues lors de la rencontre du 13 janvier 2010 »;

D'approuver un budget total de 179 500 \$ pour l'organisation des activités décrites dans le rapport précité;

De réserver les sommes suivantes à l'organisation d'activités optionnelles, autres que celles mentionnées ci-dessus et identifiées dans la proposition de programmation des activités 2010 approuvée par le conseil municipal par la résolution CM-200908200 :

- o les bénéfices générés par les activités organisées dans le cadre du centenaire,
- o les revenus provenant de la vente d'articles promotionnels incluant la vente du livre du centenaire,
- o les commandites obtenues aux fins de ces célébrations.

Le choix des activités optionnelles doit cependant être soumis au conseil pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS

CM-201001021

13.4

Considérant qu'après analyse, on constate que le volet « Communications » est supporté dans la plupart des villes par un employé cadre;

Considérant qu'à la suite de la nomination de monsieur Daniel Fournier à titre de directeur des loisirs et des services communautaires, le volet « Communications » n'est supporté par aucun cadre;

Considérant que plusieurs tâches relevant de ce volet doivent être effectuées par un cadre;

Considérant que le volet « Communications » est un élément important afin de transmettre des informations justes et de qualité aux citoyens, aux employés et aux médias;

Considérant que madame Francine McKenna, qui occupe le poste d'agent aux communications depuis le 24 avril 2009, a su démontrer depuis son arrivée, son expertise et ses compétences en termes de communications et que cette dernière détient les compétences, l'expérience et l'intérêt pour occuper une fonction supérieure dans le domaine des communications;

Considérant que plusieurs tâches du poste d'agent aux communications seront transférées au poste d'agent des loisirs et des services communautaires puisqu'elles relèvent de cette direction;

Considérant que le poste d'agent aux communications ne sera plus nécessaire.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'abolir le poste d'agent aux communications;

De créer le poste de chef de division des communications, lequel relèvera de la Direction générale;

D'entériner la recommandation du directeur général à l'effet de nommer madame Francine McKenna au poste de chef de la division des communications à la Direction générale au salaire annuel de 75 000 \$ selon les conditions de travail du personnel cadre de la Ville, et ce, rétroactivement au 14 décembre 2009. Cette dernière sera soumise à une probation d'un an;

De modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est en conséquence de ce qui précède.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
M. le conseiller Mario Bordeleau;

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le conseiller Michel Bélisle,
M. le conseiller Alain Dion,
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,
Mme la conseillère Monique Major.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À LA TABLE DE CONCERTATION DE L'EST DE MONTRÉAL POUR LA RELANCE DE LA RAFFINERIE SHELL ET LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

CM-201001022

13.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De nommer monsieur Robert Coutu, maire, à titre de membre de la Table de concertation de l'Est de Montréal pour la relance de la raffinerie Shell et la promotion du développement économique et écologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201001023

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier